

**PROVINCE DE QUÉBEC  
CANADA**

**ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE** du conseil municipal du **lundi 26 août 2024 à 16 h**, dûment convoquée par la mairesse, tenue au 21, chemin Millington, à laquelle sont présents : **la mairesse Lisette Maillé et les conseillers Victor Dingman, Claire Rocher, Pierre Henrichon et Bernard Jeansonne**, tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de la mairesse selon les dispositions du *Code municipal*.

Le conseiller François Tanguay est absent.

La directrice générale et greffière-trésorière Manon Fortin est présente.

**ORDRE DU JOUR**

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Avis de motion-*Règlement n° 24-534 modifiant le règlement n° 24-531 déterminant les modalités de publication des avis publics de la municipalité d'Austin*;
3. Adjudication du contrat de construction pour le projet d'agrandissement de l'hôtel de ville;
4. Levée de l'assemblée.

**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (2024-08-211)**

**Il est proposé par le conseiller B. Jeansonne  
appuyé par le conseiller P. Henrichon**

**ET RÉSOLU** d'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**ADOPTÉ**

**2. AVIS DE MOTION-RÈGLEMENT RÈGLEMENT N° 24-534 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 24-531 DÉTERMINANT LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS DE LA MUNICIPALITÉ D'AUSTIN**

Avis de motion est par la présente donné par V. Dingman, conseiller, qu'à une prochaine séance de ce conseil, le Règlement n° 24-534 modifiant le Règlement n° 24-531 déterminant les modalités de publication des avis publics de la municipalité d'Austin sera présenté pour adoption.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents ou absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

Conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le projet de règlement est mis à la disposition du public au bureau de la municipalité et sur le site Web de la municipalité à l'adresse suivante :

<https://municipalite.austin.qc.ca/reglements-projets>.

Donné à Austin, ce 26 août 2024.

**3. ADJUDICATION DU CONTRAT DE CONSTRUCTION POUR LE PROJET D'AGRANDISSEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE (212)**

2024-08-212

**ATTENDU** l'appel d'offres public lancé le 12 juin 2024 en vue d'octroyer le contrat de construction pour les travaux d'agrandissement de l'hôtel de ville;

**ATTENDU** que la municipalité a reçu deux soumissions en réponse à son appel d'offres, à savoir :

<b>Entrepreneur</b>	<b>Prix (taxes comprises)</b>
Comco Construction inc.	3 423 380,63 \$
Constructions Guy Sébas inc.	3 487 191,75 \$

**ATTENDU** la lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Andrée Laforest, signée le 19 août 2024, confirmant l'admissibilité de la municipalité à une aide financière de 2 669 880 \$ dans le cadre du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) pour la réalisation de ce projet;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par la conseillère C. Rocher  
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

D'adjuger au plus bas soumissionnaire conforme, **Comco Construction inc.**, le contrat de construction pour l'agrandissement de l'hôtel de ville au coût de **3 423 380,63 \$**, taxes comprises.

**ADOPTÉE**

**4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (213)**

2024-08-213

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur motion dûment donnée par la conseiller V. Dingman, l'assemblée est levée à 16 h 20.

**ADOPTÉE**

Je, Lisette Maillé, mairesse de la municipalité d'Austin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Cependant, ma signature ne vaut pas pour la résolution numéro \_\_\_\_\_ pour laquelle j'exerce le droit de veto prévu à l'article 142 (3) du *Code municipal*.

---

**Lisette Maillé**  
**Mairesse**

---

**Manon Fortin**  
**Greffière-trésorière**